

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme LEGAY Katherine : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous voterons la modification proposée des périmètres scolaires, nécessitée à la fois par l'évolution de nos quartiers et l'offre nouvelle d'équipements scolaires, et résultat d'une concertation aux données complexes, qui, certes, peut toujours être améliorée.

Par exemple, la concertation pourrait s'élargir aux Conseils de quartier, les écoles étant un équipement structurant d'un quartier.

Les périmètres scolaires sont un élément incontournable de la mixité sociale que nous voulons encore voir progresser à Lyon, comme dans le reste de la France.

M. Chatel, Ministre de l'Education nationale s'est donné trois ans pour supprimer la carte scolaire. Il veut nous faire croire que la suppression de la carte scolaire, c'est la liberté pour les parents et les élèves de choisir leur établissement scolaire, alors que bien au contraire, l'absence de régulation permet aux établissements scolaires, mis en concurrence par leurs résultats, de choisir leurs élèves.

Assouplir ou supprimer la carte scolaire profite toujours aux plus favorisés et renforce les inégalités. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)